L'état de **santé bucco-dentaire** des personnes en forte **perte d'autonomie** est très insatisfaisant en France entière, mais plus spécialement dans la région Rhône Alpes. On estime en effet que 90 000 personnes âgées de plus de 65 ans sont en situation de dépendance en Rhône Alpes. L'Agence régionale de santé Rhône Alpes a inscrit cette problématique dans son projet régional de santé en cours d'élaboration avec comme principal objectif la mise place progressive d'un maillage territorial d'accès aux soins et à la prévention bucco-dentaires pour les personnes en forte perte d'autonomie, en partenariat avec l'ensemble des partenaires impliqués. > Explications.

Ce sont des hommes et des femmes lourdement handicapées et des personnes âgées dépendantes qui résident en établissements médico-sociaux qui sont concernées de manière égale par ce véritable problème de santé publique. Et les affections buccodentaires retentissent (parfois gravement) sur leur état de santé général.

On estime en effet que ce sont près de 90 000 personnes âgées de plus de 65 ans qui sont en situation de dépendance en Rhône-Alpes. Une enquête menée en 2005 dans la région auprès de 1190 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) a montré une hygiène bucco-dentaire insuffisante pour 69 % de ces personnes. Le nombre de foyers infectieux dentaires est d'autant plus alarmant qu'il concerne des personnes souffrant de graves pathologies : 31% des personnes dentées avec une cardiopathie à risque d'endocardite, 23 % des personnes dentées diabétiques.

Cette étude a mis en évidence que plus les possibilités masticatoires d'une personne âgée étaient faibles, plus son niveau de malnutrition était élevé.

Par ailleurs, ces personnes ont de grandes difficultés pour accéder à l'offre de soins telle qu'elle existe actuellement. Ainsi, seulement 29% des personnes âgées ont vu un dentiste depuis leur entrée en EHPAD.

Depuis quelques années, des initiatives diverses pour une meilleure prise en charge de la santé buccale de ces personnes ont vu le jour comme le réseau Santé bucco-dentaire et handicap (SBDH) domicilié au centre hospitalier du Vinatier dans le Rhône, l'association « Denticap 74 » en Haute-Savoie, l'association Handicap et santé bucco-dentaire dans la Loire (HSBD 42), etc.

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) des chirurgiens-dentistes Rhône-Alpes est aussi mobilisée sur ce sujet.

Dans le cadre de son premier projet régional de santé, l'ARS Rhône-Alpes s'est emparée de ce problème, qui s'inscrit pleinement dans une des priorités affichées du Plan stratégique régional de santé (PSRS) paru en août 2011 : « prévenir, retarder ou limiter les conséquences de la perte d'autonomie chez la personne âgée ou la personne handicapée ».

L'objectif de l'agence est la mise place progressive d'un maillage territorial d'accès aux soins et à la prévention bucco-dentaires pour les personnes en forte perte d'autonomie.

Ce programme ne peut se mettre en oeuvre sans la participation de tous les acteurs impliqués : les chirurgiens-dentistes libéraux, leurs représentants (Union régionale des professionnels de santé, Conseils de l'Ordre), les réseaux et associations déjà investis sur cette problématique, les centres hospitaliers, les établissements d'hébergement des personnes en perte d'autonomie...

C'est dans ce sens que le comité stratégique de l'ARS Rhône-Alpes, chargé de décider et de suivre les actions relatives au Projet régional de santé Rhône-Alpes, a dernièrement pris la position suivante :

- L'ARS Rhône Alpes souhaite que, progressivement, soit offerte à ces personnes une prise en charge bucco-dentaire de proximité graduée en fonction de la gravité des problèmes bucco-dentaires et de leur niveau de dépendance.

Ainsi, à terme, toute personne en perte d'autonomie pourra bénéficier de soins adaptés à ses particularités soit dans un cabinet dentaire de ville avec un équipement et un personnel adéquats, soit dans une structure de soins spécifique dite centre de santé orale (avec plateau technique plus conséquent, sédation consciente), soit dans un cabinet dentaire mobile dans un camion équipé, soit en centre hospitalier dans une salle de chirurgie pour prise en charge sous anesthésie générale.

- En parallèle, un développement de la prise en charge de l'hygiène bucco-dentaire dans les établissements d'hébergement est une condition indispensable à la réussite des soins.

L'entrée dans ce réseau de prise en charge se fera par une adhésion des personnes en perte d'autonomie et des établissements les accueillant. Ce type de prise en charge est déjà partiellement mis en oeuvre dans certains départements avec comme objectif qu'elle soit progressivement généralisée afin que tous les patients bénéficient du même niveau de prestations dans les cinq territoires de la région.

- L'objectif de l'ARS Rhône Alpes est en outre de s'appuyer sur l'expertise et les dynamiques déjà développées par différents opérateurs de la région.

Plus spécifiquement, l'ARS Rhône Alpes souhaite qu'à partir du réseau « SBDH » (réseau santé bucco dentaire des personnes handicapées), basé sur le centre hospitalier du Vinatier dans le Rhône, un véritable travail de réseau entre les acteurs hospitaliers et les professionnels libéraux puisse se développer progressivement sur tout le territoire régional.

Ainsi, le réseau SBDH doit poursuivre l'intégration en son sein des chirurgiens-dentistes

libéraux déjà investis sur cette mission dans les différents départements.

Pour cela, une évolution des statuts, de la charte du réseau et des instances de décision de cette structure est nécessaire.

Afin de garantir l'atteinte d'un objectif partagé au service de la personne en perte d'autonomie dans un cadre juridique rigoureux et dans le respect de tous, les différentes directions et délégations départementales de l'ARS Rhône seront mobilisées pour suivre et accompagner ce déploiement régional tout au long de la durée du projet régional de santé 2011 - 2015.